Nations Unies

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels*

PREMIERE COMMISSION

5le séance
tenue le
vendredi 20 novembre 1987
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 51e SEANCE

Président : M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR CONCERNANT LA SECURITE INTERNATIONALE, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION S'Y RAPPORTANT ET DECISIONS Y RELATIVES (suite)

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

FRANCAIS

Distr. GENERALE

11 décembre 1987

A/C.1/42/PV.51

^{*}Le présent compte rendu est sujet a rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées. dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINTS 71, 72 ET 73 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR CONCERNANT LA SECURITE INTERNATIONALE, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION S'Y RAPPORTANT ET DECISIONS Y RELATIVES

M. ZAHID (Maroc): La crise économique, le sous-développement, les conflits régionaux, la dégradation continue de l'environnement, le terrorisme, la persistance du recours à la force dans les relations internationales en violation de la Charte des Nations Unies et le surarmement sont autant de menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales.

La communauté internationale, qui est consciente de la gravité de ces menaces, devrait entreprendre une action concertée et multidimensionnelle afin de promouvoir le développement économique, le règlement pacifique des conflits, la lutte contre le terrorisme et la réalisation d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Voilà qui renforcerait la paix et la sécurité internationales.

A cet effct, l'Organisation des Nations Unies devrait rester le catalyseur central de l'action multilatérale et devrait être renforcée en conséquence.

S'aqissant tout d'abord de la menace que fait peser le surarmement sur la paix et la sécurité internationales, celle-ci est considérée par la communauté internationale, à juste titre, comme la menace la plus grave et la plus pressante. En effet, à l'époque nucléaire, ce qui est en cause, ce n'est pas seulement la sécurité des Etats mais la survie même de l'humanité, d'où la haute priorité accordée par la communauté internationale au désarmement, et plus particulièrement au désarmement nucléaire et à la prévention d'une querre nucléaire. Le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement considère l'élimination de la menace d'une guerre nucléaire comme la tâche la plus pressante et la plus urgente de l'heure actuelle.

Les progrès réalisés par les négociations bilatérales dans le domaine de la limitation des armements nucléaires ainsi que le prochain sommet entre les chefs d'Etat des deux superpuissances ouvrent de nouvelles perspectives en ce qui concerne l'élimination de la menace d'extinction de l'humantié que représente les armes nucléaires.

Tout en encourageant la poursuite des efforts bilatéraux en raison de la responsabilité particulière des deux superpuissances dans le domaine du désarmement, particulièrement nucléaire, nous espérons que les négociations

multilatérales, au sein de la Conférence du désarmement, pourront elles aussi sortir de l'impasse où elles se trouvent depuis bien longtemps.

Le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales requièrent également la multiplication des efforts en ce qui concerne particulièrement les domaines suivants : premièrement, le respect du principe de l'abstention de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales et de son corollaire que constitue l'obligation des Etats de régler leurs différends internationaux par des voies pacifiques; deuxièmement, le renforcement et la mise en oeuvre du système de sécurité collective prévu par la Charte des Nations Unies; troisièmement, la promotion du développement socio-économique.

S'agissant tout d'abord de la promotion du développement socio-économique, il convient de rappeler que celle-ci figure parmi les buts de l'Organisation des Nations Unies.

L'Article 55 de la Charte dispose à ce sujet :

"En vue de créer les conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, les Nations Unies favoriseront :

- a) Le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social;
- b) La solution des problèmes internationaux dans les domaines économique, social, de la santé publique et autres problèmes connexes, et la coopération internationale dans les domaines de la culture intellectuelle et de l'éducation;
- c) Le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion."

La communauté internationale reconnaît de plus en plus que, dans un monde caractérisé par l'interdépendance dans tous les domaines des relations internationales, les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales ne sont plus uniquement d'ordre militaire ou politique mais qu'elles peuvent être aussi d'ordre économique. La Déclaration finale de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement est très explicite à ce sujet lorsqu'elle stipule dans son paragraphes 6 :

"Il est de plus en plus largement reconnu aussi que le surarmement et le sous-développement constituent l'un et l'autre une menace pour la paix et la sécurité internationales." (A/CONF.130/39, par.6)

Ainsi, face aux difficultés et aux crises économiques qui menacent de plus en plus l'ordre économique international existant ainsi que la paix et la sécurité internationales, la communauté internationale doit augmenter l'aide au développement et trouver les moyens adéquats de régler les problèmes de la dette extérieure. Tout cela contribuerait considérablement à la promotion d'un nouvel ordre économique international plus stable et plus équitable.

La mise en oeuvre et le renforcement des dispositions de la Charte des Nations Unies relatives au système de sécurité collective est un facteur essentiel de la promotion et du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce système demeure valable et pourrait s'avérer d'un grand intérêt s'il était mis en oeuvre. Dans ce cadre, le rôle du Conseil de sécurité devrait être renforcé en tant qu'organe qui a la responsabilité principale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Tous les Etats devraient l'aider à s'acquitter du mandat qui lui est attribué par la Charte pour la prévention des différends et situations conflictuelles dont la prolongation pourrait menacer la paix et la sécurité internationales. Toute initiative de nature à permettre la mise en oeuvre ou le renforcement du système de sécurité collective devrait être encouragée.

Le Secrétaire général, de son côté, peut également contribuer à la prévention des différends et conflits conformément au mandat qui lui est attribué par les Articles 98 et 99 de la Charte, par le biais de ses bons offices et dans le cadre de sa diplomatie discrète qui a déjà prouvé son utilité et son efficacité. Les Etats devraient l'aider et l'encourager dans les efforts qu'il entreprend à cet effet.

Le respect du principe de l'abstention de recourir à la menace ou à l'emploi de la force et de son corollaire, le règlement pacifique des différends, est un autre facteur important du renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Malheureusement, la situation internationale témoigne encore de la persistance de nombreux conflits et tensions et de recours à la force en violation des dispositions de la Charte des Nations Unies relatives à l'abstention de l'emploi ou de la menace de la force et à l'obligation du règlement pacifique des différends.

Beaucoup d'efforts restent à faire en ce qui concerne la mise en oeuvre de ces principes du non-recours à la force et du règlement pacifique des différends, et les Etats devraient faire preuve de bonne volonté pour réaliser des progrès dans ce domaine et contribuer ainsi à renforcer la paix et la sécurité internationales.

Le Royaume du Maroc a toujours manifesté un grand intérêt au renforcement de la paix, de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée. Cet intérêt trouve sa légitimité dans le fait que le Maroc est l'un des riverains du détroit de Gibraltar, dont l'importance stratégique n'est plus à démontrer. Le Ministre des affaires étrangères de notre pays a déclaré à ce sujet devant l'Assemblée générale à sa présente session :

"on conçoit aisément que le Royaume du Maroc accorde un intérêt tout particulier à la situation en Méditerranée, intérêt d'autant plus légitime que mon pays est l'un des riverains du détroit de Gibraltar. La situation stratégique de cette voie maritime et le caractère extrêmement sensible de la zone du détroit pour ce qui touche à la paix et à la sécurité du bassin méditerranéen rendent particulièrement préoccupants les quelques foyers de tension qui y subsistent." (A/42/PV.21, p. 27)

Dans ce cadre, la poursuite du conflit du Moyen-Orient demeure la menace la plus grave et la plus urgente, et la communauté internationale ne devrait épargner aucun effort de nature à promouvoir une paix durable et équitable dans cette région. La mise en oeuvre du plan de Fès de 1982 et la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient pourraient contribuer grandement à la réalisation de l'objectif ainsi recherché. A ce propos, nous appuyons les efforts déployés par le Secrétaire général dans le but de hâter la convocation de la conférence en question.

L'interdépendance grandissante qui caractérise de plus en plus tous les domaines des relations internationales n'épargne pas celui de la sécurité et de la coopération entre pays méditerranéens et européens. Et, comme l'ont bien fait remarquer les ministres des affaires étrangères des pays méditerranéens membres du Mouvement des pays non alignés dans leur déclaration adoptée en juin 1987 à Brioni,

"une consultation et une coopération plus larges entre les Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et tous les pays méditerranéens non alignés" (A/42/409, annexe III, p. 12)

s'avèrent d'une grande nécessité pour la promotion de la paix et de la coopération internationales dans la région de la Méditerranée afin d'en faire une zone de paix et de prospérité.

Les pays méditerranéens membres du Mouvement des pays non alignés essaient, particulièrement depuis la réunion de La Valette de 1984, de contribuer à la réalisation de cet objectif, qui ne peut que rapprocher les peuples des deux rives et améliorer la compréhension et la coopération entre eux.

Nous espérons que les autres pays méditerranéens ne ménageront aucun effort pour la réalisation de l'objectif commun, qui est le renforcement de la paix et de la sécurité dans la région de la Méditerranée, ce qui contribuerait, certes, à l'amélioration de la paix et de la sécurité internationales.

Le <u>PRESIDENT</u>: Avant de donner la parole au prochain orateur inscrit sur la liste, je voudrais rappeler aux membres de la Commission que la limite pour la présentation de projets de résolution sur les points 71, 72 et 73 de l'ordre du jour, relatifs à la sécurité internationale, a été fixée à ce soir, à 18 heures précises.

M. BIRCH (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Le représentant du Danemark a pris la parole, au nom des Douze, sur le sujet général de la sécurité internationale en des termes que ma délégation approuve pleinement. Aujourd'hui, je voudrais parler spécifiquement de la proposition de mise en place d'un système général de paix et de sécurité internationales, présentée par l'Union soviétique et ses alliés.

Comme s'en souviendront les auteurs de la proposition, le Royaume-Uni a contribué au changement de son titre, puisque c'est sur la suggestion de ma délégation que le mot "paix" y a été ajouté. Il est tiré des premières lignes de la Charte des Nations Unies qui énoncent le premier but de notre organisation, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous avons fait cette proposition pour souligner notre attachement à la Charte.

Nous considérons que la Charte s'applique à un monde ordonné et civilisé de manière aussi valable maintenant qu'il y a 40 ans. La menace à la paix et à la sécurité internationales provient du comportement des Etats et non pas de l'inadaptation de la Charte. Il faut donc que nous réfléchissions de manière très approfondie à toute proposition de systèmes ou de concepts qui pourraient la remplacer ou lui porter atteinte.

M. Birch (Royaume-Uni)

Comme nous le savons tous, la proposition d'un système général de paix et de sécurité internationales est le cheval de bataille de la délégation soviétique à la présente session de l'Assemblée générale. Elle en parle depuis plus d'un an. Mais je dois admettre que, pour moi, et pour de nombreuses délégations que j'ai consultées, ce qu'elle a à l'esprit n'est vraiment pas clair. Il y a beaucoup de mots, mais rien de très concret. Que penser, par exemple, de cette description de la proposition faite par le Vice-Ministre soviétique des affaires étrangères :

"l'idée de sécurité internationale générale doit, à notre avis, aider la communauté internationale à trouver des repères parmi les multiples contradictions qui nous entourent et à établir des points de référence pour progresser dans tous les domaines du développement international"?

(A/C.1/42/PV.49, p. 32)

Cela veut peut-être dire quelque chose en russe, mais j'avoue ne pas comprendre.

Nous sommes également frappés par les contradictions émanant des déclarations faites par les tenants de cette initiative. D'une part, le représentant de la Pologne nous a dit qu'en aucun cas, les auteurs ne proposent un nouveau système de paix et de sécurité internationales et, d'autre part, le représentant de la République démocratique allemande nous a dit hier qu'il était impératif de trouver de nouvelles formes et de nouvelles procédures pour régir les relations entre systèmes et Etats et que

"Mus par cet objectif, les Etats parties au Traité de Varsovie, lors de la dernière session du Comité des ministres des affaires étrangères qui s'est tenue à Prague, se sont dit à nouveau résolus à tout faire pour créer un système général de paix et de sécurité internationales embrassant les domaines militaire, politique, économique, humanitaire et écologique." (Ibid., p. 7)

Qui croire : le représentant de la Pologne ou le représentant de la République démocratique allemande?

Si nous continuons la lecture de la déclaration faite hier par M. Petrovsky, notre perplexité reste entière. Il y est, en effet, question de "mise en place d'un système général de paix et de sécurité internationales" (<u>ibid., p. 41</u>) et de la nécessité de "définir une démarche globale" (<u>ibid., p. 43</u>).

En outre, le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique nous a dit également hier que :

M. Birch (Royaume-Uni)

"L'Union soviétique part de la prémisse que la Charte des Nations Unies est un modèle" - nous aurions préféré qu'il dise "le modèle" - "permettant de garantir la sécurité de la communauté internationale, conformément aux intérêts nationaux de tous les Etats." (Ibid, p. 27)

Lequel de ces auteurs devons-nous croire? Que nous demande-t-on d'approuver? Il me semble qu'on nous demande d'acheter chat en poche.

Je suis sûr que les délégations auront constaté que, durant la présente session de l'Assemblée générale, les auteurs ont souvent fait allusion, dans des déclarations sur les sujets les plus variés, au système général proposé et ont dit qu'un tel système aiderait à résoudre tous les problèmes auxquels nous avons à faire face à l'Organisation des Nations Unies, y compris les conflits régionaux.

Au cours du débat sur l'Afghanistan la semaine dernière, j'ai écouté avec une attention toute particulière le discours du représentant de l'Union soviétique. Il n'a pas mentionné le système général. Etait-ce un oubli? Ou le nouveau système ne s'appliquerait-il qu'à certaines situations et pas à d'autres? Et les autres orateurs du groupe des pays de l'Est ont-ils le même genre de trou de mémoire? Aucun des représentants du groupe des pays de l'Est, coauteurs du projet de résolution que nous espérons voir bientôt, n'a cru bon de nous dire comment ces principes pourraient s'appliquer à l'un des problèmes les plus urgents qui figure à l'ordre du jour international. Est il déraisonnable de demander à l'Union soviétique de mettre en pratique ce qu'elle prêche avant d'essayer de persuader les Nations Unies qu'un nouveau système de sécurité mal défini est indispensable? Nous savons que le fonc ionnement de notre organisation est loin d'être parfait, mais ce n'est pas à cause de l'inadaptation du système lui-même, c'est à cause du fait que trop souvent les Etats ne respectent pas la Charte.

J'avais espéré faire des observations détaillées cet après-midi sur le projet de résolution qui nous a été promis sur le système global que les coauteurs nous demandent d'adopter dans quelques jours. Malheureusement ce projet ne nous a pas encore été présenté. J'ai entendu dire, il y a quelques instants, que ce projet, qui pourrait être établi à la fin de la journée, n'est qu'un texte provisoire pour respecter l'échéance et qu'un nouveau projet amendé sera présenté lundi. Le retard dans la présentation de la résolution souligne, de l'avis de ma délégation, les ambiguïtés et le manque de précision de la proposition soviétique, ainsi que la confusion et le désaccord qui règnent parmi les coauteurs eux-mémes. Nous savons cependant, d'après les discours que nous avons déjà entendus, que les coauteurs souhaitent que leur proposition soit examinée par un groupe d'experts qui préparerait un rapport détaillé pour l'Assemblée générale. Nous estimons qu'il ne convient pas de faire une proposition aussi confuse à un groupe d'experts, quelle que soit l'importance du sujet. Pourquoi un groupe inconnu d'experts serait-il mieux à même que les Etats Membres de nous dire ce que nous devons faire en la matière? Qui les choisira? Quel sera leur mandat? Qui représenteront-ils? Si la mise au point d'un nouveau système de paix et de sécurité internationales est aussi crucial, ne vaudrait-il pas mieux que nous tous, et non seulement quelques experts, ayons l'occasion de donner notre avis, peut-être au Secrétaire général? Il

pourrait alors nous faire savoir si les Membres estiment qu'il convient d'essayer de renforcer le système des Nations Unies et de quelle manière ils souhaitent que cela soit fait.

Je tiens à dire clairement que nous sommes toujours prêts à travailler sur toute proposition constructive destinée à améliorer le fonctionnement du système existant. Et nous sommes au fait de toute la série de propositions présentées récemment par les dirigeants soviétiques qui ont trait à la direction des affaires internationales et au renforcement du rôle des Nations Unies. Nous reconnaissons, à maints égards, que M. Gorbatchev a une vision d'un monde meilleur. Nous nous en félicitons, même s'il n'y a là rien de bien nouveau. Nous partageons en grande partie ces aspirations. Mais, alors qu'il est tentant de croire qu'on peut les imposer de l'extérieur, en concevant une nouvelle organisation de la vie sur notre planète, nous pensons que des résultats durables ne peuvent être accomplis que par des mesures pratiques prises dans le cadre du système actuel. La seule façon concrète, selon nous, de prendre en compte ces différentes propositions est, pour les auteurs, de nous dire clairement ce qu'ils envisagent, dans les divers organes appropriés du système des Nations Unies, de sorte que les représentants des Etats Membres puissent les examiner comme il convient.

En conclusion, nous sommes persuadés que le système de sécurité collective consacré par la Charte des Nations Unies est le système le plus efficace de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous n'acceptons pas les arguments que nous avons entendus hier, selon lesquels la Charte serait dépassée ou qu'elle ne serait pas en mesure de traiter des problèmes du monde contemporain. La paix et la sécurité internationales relèvent de notre responsabilité à tous et nous ne devons pas confier cette responsabilité à un autre organe ou à un autre groupe. Ce qu'il nous faut, ce n'est pas adopter un nouveau système mais renouveler notre attachement aux idéaux de la Charte. Nous pensons que la Première Commission a un rôle particulièrement important à jouer à cet égard.

M. STREZOV (Bulgarie) (interprétation de l'anglais) : La République populaire de Lulgarie a toujours conféré une importance primordiale au rôle et aux efforts des Nations Unies dans le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. La Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, adoptée par l'Assemblée générale, est l'un des documents les plus importants élaborés par l'Organisation mondiale. Comme le souligne la réponse du

Gouvernement de la République populaire de Bulgarie au Secrétaire général des Nations Unies :

"la question de son application a pris un nouveau relief dans la situation internationale actuelle." (A/42/592, p. 2)

C'est dans cet esprit que, lors de la quarante et unième session de l'Assemblée générale, la République populaire de Bulgarie et d'autres pays socialistes ont proposé la mise en place d'un système global de paix et de sécurité internationales. Ils ont ainsi appelé l'attention de l'Organisation mondiale sur la nécessité d'adopter à l'égard des questions de sécurité une attitude diversifiée et globale reposant sur une évaluation objective et réaliste du caractère intégré et interdépendant du monde contemporain et de ses problèmes. Nous estimons qu'étant donné les impératifs objectifs de l'époque actuelle, cette question revêt une importance primordiale pour l'avenir de l'humanité.

Il ne saurait y avoir, selon nous, de sécurité universelle sans sécurité égale pour tous les Etats dans les domaines militaire, politique, économique, écologique et humanitaire des relations internationales. A notre époque nucléaire et spatiale, il ne saurait y avoir de sécurité pour quelques pays aux dépens des autres.

De nos jours, la sécurité des Etats ne peut plus être assurée uniquement par des moyens militaires et techniques; elle est davantage devenue un problème politique. La mise au point d'armements, nucléaires notamment, toujours plus perfectionnés, précis et destructeurs, de même que les projets visant à étendre la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique ne renforcent la sécurité de personne. Les armes nucléaires mettent en danger aussi bien la survie des Etats qui peuvent en devenir la cible que celle de ceux qui possèdent ces armes et peuvent y recourir, et même la survie des Etats non belligérants fort éloignés du théâtre d'un conflit potentiel. Des doctrines telles que celle de la dissuasion nucléaire ne peuvent assurer la survie de l'humanité. A notre avis, la réduction des armements et le désarmement – en particulier le désarmement nucléaire – et la sécurité égale et universelle, sont en un mot la philosophie de la survie à notre époque nucléaire et spatiale.

Il est encourageant de constater que la prise de conscience de la nécessité d'une nouvelle philosophie politique et d'une nouvelle façon d'envisager la question de la paix et de la sécurité gagne régulièrement du terrain parmi les hommes d'Etats, les politiciens, les personnalités en vue, les hommes de science, le clergé et l'homme de rue à l'Est comme à l'Ouest, au Nord comme au Sud. La République populaire de Bulgarie apprécie hautement les efforts que font le Mouvement des pays non alignés, le Groupe des Six de New Delhi, la Commission Palme, certaines organisations gouvernementales et non gouvernementales et d'autres mouvements pour sauvegarder la paix et la sécurité internationales. Leurs activités sont le garant d'une amélioration rès nette de la situation internationale, d'une transition de la méfiance et de l'affrontement à la compréhension mutuelle et à la coopération, et l'assurance que la détente se transformera en un processus durable et irréversible et que la coexistence pacifique deviendra un principe fondamental des relations internationales.

L'article intitulé "Réalité et garanties d'un monde sûr", de Mikhail Gorbatchev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, paru à la veille de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale est riche en idées et en propositions très importantes destinées à renforcer la paix et la sécurité internationales, avant l'aube du XXIe siècle.

Le communiqué publié le 29 octobre 1987 par le Comité des Ministres des affaires étrangères des Etats parties au Pacte de Varsovie souligne qu'il est

nécessaire et possible d'améliorer radicalement les relations internationales et que les tendances positives que l'on constate dans la situation internationale devraient être encouragées et renforcées. Les Ministres ont également réaffirmé qu'ils étaient prêts à poursuivre dans ce sens une politique de dialogue vaste et constructif avec d'autres Etats.

Particulièrement importante à cet égard est la prochaine réunion au sommet entre le Secrétaire général Mikhail Gorbatchev et le Président Ronald Reagan, au cours de laquelle on espère les voir signer un accord sur l'élimination des missiles à moyenne et à plus courte portée et relancer les entretiens sur une réduction des armes stratégiques, tout en préservant le Traité concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques, ainsi que les négociations sur la réduction graduelle, la cessation et l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires.

Comme cela a déjà été dit à maintes occasions, l'initiative concernant la création d'un système global de paix et de sécurité internationales a pour but l'instauration d'un monde futur exempt d'armes nucléaires, de violence et de guerre, un monde de coopération globale et de développement harmonieux pour tous les pays et toutes les nations.

A notre avis, la sécurité militaire et politique signifie avant toute chose l'élimination des armes nucléaires, chimiques et autres armes de destruction massive, d'importantes réductions des forces armées et des armements classiques à des niveaux raisonnablement suffisants pour assurer la défense, des réductions appropriées des budgets militaires, des mesures propres à accroître la confiance, une plus grande transparence dans les affaires militaires et un contrôle international strict et efficace. Elle exige également le démantèlement des blocs militaires, l'élimination des bases militaires étrangères, le retrait de forces armées stationnées à l'étranger et l'adoption de doctrines militaires à caractère strictement défensif. Nous nous félicitons de la récente adoption par l'Assemblée générale de la Déclaration sur le renforcement de l'efficacité du principe du non-recours à l'emploi ou à la menace de la force dans les relations internationales.

Les conditions préalables indispensables au renforcement de la sécurité internationale comprennent l'élimination des conflits régionaux existants et la prévention du déclenchement de nouveaux conflits, le strict respect du droit

souverain de chaque peuple de décider lui-même des orientations et des formes de son développement ainsi que le règlement pacifique des différends. La position de la République populaire de Bulgarie au sujet des foyers de tension et de conflit internationaux existant dans différentes parties du monde est exposée dans la déclaration que le Ministre des affaires étrangères de mon pays a faite lors du débat général de la présente session de l'Assemblée générale ainsi que dans les déclarations prononcées par nos représentants au titre des points pertinents de l'ordre du jour.

En tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, mon pays contribue aux efforts qui sont faits pour trouver une solution juste et pacifique aux différentes situations de crise dans le monde. Nous estimons que les possibilités qu'offre le mécanisme des Nations Unies en la matière sont loin d'être épuisées. La situation exige le strict respect par tous les Etats des obligations qu'ils ont assumées en vertu de la Charte des Nations Unies, une action concertée, le respect des intérêts des autres Etats et peuples et la volonté politique de parvenir à des résultats concrets.

La contribution de la Bulgarie aux efforts faits pour mettre en oeuvre les buts et principes des Nations Unies se trouve également reflétée dans sa politique à l'égard de la péninsule Balkanique. A notre avis, jointe à la mise en oeuvre de la proposition tendant à faire des Balkans une zone exempte d'armes nucléaires la conclusion d'accords bilatéraux entre tous les Etats balkaniques, y compris un code de relations de bon voisinage, aurait un effet bénéfique sur la sécurité internationale et régionale.

Nous pensons qu'il est très important d'entreprendre une action concertée pour lutter contre le terrorisme international qui a pris de telles proportions qu'il menace à présent le monde entier. Nous sommes prêts à participer à tout dialogue constructif et global en vue d'arrêter des mesures efficaces dans ce domaine.

A notre avis, la sécurité universelle englobe également la sécurité économique internationale, laquelle exige l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Pour cela il faut restructurer les relations économiques internationales, y compris les relations monétaires et financières, sur une base équitable et démocratique, éliminer toutes les formes de discrimination du commerce international et de la coopération économique, vaincre le sous-développement et trouver une solution juste et globale au problème de l'endettement.

La mise en oeuvre de réelles mesures de désarmement permettrait de dégager des ressources importantes au profit du développement économique et social de tous les pays, y compris les pays en développement. La récente conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement s'est révélée particulièrement importante à cet égard en affirmant le principe du désarmement au profit du développement dans les affaires internationales. Nous aimerions que ce principe soit appliqué dans la pratique.

Une action concertée s'impose également pour éliminer la faim et la malnutrition, trouver de nouvelles sources d'énergie, faciliter l'exploitation rationnelle des ressources naturelles, promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation des ressources marines ainsi que dans celui de l'exploration et des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Les problèmes de l'environnement sont devenus encore plus pressants et exigent l'élargissement de la coopération internationale en la matière. A cette fin, la Bulgarie a proposé la conclusion d'un traité sur la protection de l'environnement de la péninsule Balkanique et la convocation d'un forum écologique des Etats parties à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, forum que mon pays est disposé à accueillir.

La création d'un système global de sécurité internationale a également pour objectif d'assurer des conditions de vie décentes pour tous, de promouvoir et de défendre les droits de l'homme et les libertés fondamentales. La création d'un monde sûr et humain ne serait pas concevable sans la jouissance du droit de l'homme le plus fondamental : le droit de vivre dans la paix et la liberté.

La sécurité universelle suppose aussi la diffusion des idées de paix et de désarmement, la préparation des sociétés à vivre en paix, la tolérance et le respect des valeurs et traditions des autres. La guerre de propagande, la violence et la haine d'autrui sont intolérables. Nous devons nous considérer les uns et les autres non comme des ennemis, mais comme des partenaires égaux ayant pour tâche commune la sauvegarde de la paix et l'avenir de l'humanité. C'est sur ce fondement spirituel et moral que doivent être bâties la confiance et la sécurité. Aussi considérons-nous la coopération dans le domaine humanitaire comme un moyen d'encourager l'humanisation et la démocratisation des relations internationales et comme la garantie morale, en plus des garanties juridiques, militaro-politiques et internationales, de la préservation de la paix.

Les violations flagrantes et massives des droits de l'homme, telles que le racisme, la discrimination raciale, le génocide et l'<u>apartheid</u>, qui doivent être balayées une fois pour toutes, menacent gravement la sécurité internationale.

Il ne saurait y avoir de monde sûr sans que soient réunies les conditions d'un développement libre et harmonieux de l'individu. La défense de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, dans leur unité réciproque et indivisible, est à cet égard indispensable. Le strict respect des instruments internationaux en ce qui concerne les droits de l'homme et la possibilité pour tous les Etats d'y accéder, sont fondamentaux. La promotion et le renforcement de la coopération, dans le cadre du système des Nations Unies et de leurs instruments internationaux, tout comme l'identification de nouveaux domaines d'interaction, figurent aujourd'hui à la première place de notre ordre du jour.

L'harmonisation de la législation et des règlements administratifs de tous les pays en ce qui concerne les normes et obligations internationales respectives est une condition importante pour la promotion de la coopération sur la base de l'égalité dans le domaine humanitaire.

Les efforts communs pour renforcer la sécurité internationale gagneraient en efficacité s'ils encourageaient une compréhension commune objective et l'échange de connaissances sur la vie, l'histoire, le caractère national et les traditions des différents peuples. Il nous faut dépasser nos différends idéologiques et nous concentrer sur un objectif primordial : la survie de l'humanité. L'idée d'établir un programme mondial d'information, sous les auspices des Nations Unies, vise cet objectif.

Il existe de multiples possibilités de renforcer la coopération dans les domaines culturel, scientifique et de l'éducation par des moyens tels que la promotion des contacts humains et la coopération entre organisations et la définition de critères généralement reconnus afin de résoudre de façon humanitaire le problème des familles divisées.

Les problèmes globaux appellent des efforts globaux pour combattre la maladie, notamment le syndrome immuno-déficitaire acquis (SIDA), la production illicite, le trafic et l'abus de stupéfiants, et pour traiter un certain nombre de problèmes sur les plans social et humanitaire, comme la faim, la malnutrition et l'analphabétisme.

Telles sont les considérations que nous proposons de concert - j'insiste bien, de concert - pour l'édification d'un système global de paix et de sécurité internationales. Nous savons tous que cette proposition est loin d'être exhaustive. Elle ne vise pas non plus à nuire aux intérêts d'un Etat. Bien au contraire, la sécurité internationale représente à nos yeux une responsabilité commune. Nous souhaitons poursuivre le dialogue, diversifier et enrichir son contenu en vue de parvenir à des solutions généralement acceptables grâce aux efforts collectifs de tous les pays. Nous jugeons approprié qu'un groupe d'experts soit créé afin d'aider le Secrétaire général à préparer une étude sur les différentes vues et idées relatives à cette question.

La communauté internationale a fourni la base de la coopération. Il nous faut maintenant la renforcer. Elle nous est fournie avant tout - et je dirais - seulement par la Charte des Nations Unies et d'autres instruments juridiques internationaux. Les principes et normes qu'ils renferment doivent être pleinement mis en oeuvre conformément aux impératifs de l'heure, afin d'assurer la primauté du droit international dans les relations entre Etats.

La création d'un système de sécurité générale internationale exige que l'on utilise de manière optimale tous les mécanismes internationaux, notamment les

Nations Unies. Dans un message adressé au Secrétaire général, à l'occasion de l'Année internationale de la paix, Todor Zhivkov, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste bulgare et Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie, a déclaré :

"Cette instance se prête tout naturellement à l'étude et à la recherche de solutions aux innombrables problèmes politiques, économiques, sociaux et autres. C'est pourquoi la République populaire de Bulgarie a toujours appuyé et continuera d'appuyer les activités de l'Organisation mondiale, ainsi que les efforts visant à renforcer son efficacité." (A/42/126, annexe, p. 4)

Convaincus que le rôle des Nations Unies dans la défense de la paix et de sécurité doit être renforcé, nous envisageons le système global de sécurité internationale comme fonctionnant sur la base de la Charte et dans son cadre. A cette fin, il convient de renforcer l'autorité des Nations Unies et le rôle de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Secrétaire général, et d'accroître les activités des organes et des organismes du système des Nations Unies, afin qu'ils examinent les questions internationales entrant dans le champ de leur compétence.

En conclusion, j'aimerais formuler l'espoir que grâce à des efforts collectifs, à la volonté politique et au sens des responsabilités, nous frayerons le chemin menant à un monde sûr pour tous.

Le <u>PRESIDENT</u>: S'il y avait un autre orateur sur la liste, mais en raison de la séance du Conseil de sécurité qui a lieu en ce moment même, cet orateur ne sera pas en mesure de prendre la parole aujourd'hui. Nous venons donc d'achever nos travaux pour cet après-midi. Je rappelle aux délégations que nous n'avons jusqu'à présent reçu aucune demande concernant le report de la date limite pour la présentation de projets de résolution sur les points 71, 72 et 73. La date limite reste donc fixée à demain 18 heures.

Je prie les délégations qui souhaitent présenter des projets de résolution de bien vouloir les remettre au Secrétaire ou de les lui faire parvenir à son bureau.

Avant de lever la séance, j'informe la Commission que les délégations suivantes ont demandé à prendre la parole à la prochaine séance qui aura lieu lundi à 10 heures : Pakistan, Roumanie, Hongrie, Singapour, Malte et Panama.

La séance est levée à 16 h 10.